Université Jean Monnet Saint-Étienne

Faculté de Droit Saint-Étienne

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2
Vu l'arrêté du 30 mars 2001 fixant les modalités de l'examen conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'Etat.
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales.
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
Vu l'arrêté du 15 avril 2022 relatif aux programmes nationaux de licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie »
Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur
Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 03 Juillet 2025.

Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'Ecole ou de département.

Numéro d'arrêté : 26_101

Année 2025-2026

Diplôme : Licence Professionnelle Assistant juridique

Mention : Droit

Sessions[1] : 1 et 2

Semestres : 5 et 6

Président du Jury	Romuald PIERRE	MCF
Membres du Jury	Pierre-Nicolas BARENOT	MCF
	Mathieu COMBET	MCF

Fait à Saint-Etienne, le 17/10/2025

Le Doyen
Baptiste BONNET

Le Président
Florent PIGEON

UNIVERSITÉ SAINT ETIENNE JEAN MONNET

[1] (1 et/ou 2 - unique)